

Première Synthèses

Informations

LES EFFETS DU PROJET D'ACTION PERSONNALISÉ SUR LES SORTIES DES LISTES DE L'ANPE :

une évaluation globale difficile

En juillet 2001, le projet d'action personnalisé (PAP) entrait en application. Accélérer le retour à l'emploi et prévenir le chômage de longue durée constituaient son objectif principal. Cinq années de mise en oeuvre autorisent un premier éclairage sur l'efficacité du PAP au regard de cet objectif.

Les études disponibles montrent que certaines prestations du PAP, notamment d'aide à la recherche d'emploi, semblent avoir favorisé le retour à l'emploi des chômeurs qui en ont bénéficié. D'autres, comme les bilans de compétences approfondis ou les aides à la constitution de projet ont réduit le risque de retour au chômage, une fois un emploi retrouvé. Pour autant, le PAP ne semble pas avoir contribué à augmenter la vitesse moyenne du retour à l'emploi de l'ensemble des demandeurs d'emploi.

L'évaluation empirique du dispositif reste cependant difficile, notamment du fait de la simultanéité de sa mise en oeuvre et du retournement conjoncturel de 2001. Pour évaluer les effets spécifiques du PAP, il faudrait pouvoir isoler avec robustesse et précision les effets de cette dégradation de la conjoncture, ce qui n'est pas chose facile.

En juillet 2001, le projet d'action personnalisé (PAP) entre en application. L'objectif central consiste à renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi inscrits à l'Anpe pour améliorer leur retour à un emploi. Un premier entretien systématique, dès l'inscription du demandeur d'emploi, permet d'évaluer son degré d'autonomie et l'importance des difficultés qui pourraient ralentir son retour à l'emploi. Il est alors orienté vers un niveau de service qui donne droit à une gamme de prestations plus ou moins intenses. Tous les six mois, tant qu'il n'est pas sorti durablement du chômage, le demandeur d'emploi bénéficie d'un entretien d'actualisation ; une occasion de réévaluer sa situation.

Un objectif : accélérer le retour à un emploi «durable»

La mise en place de ce dispositif prend place dans un mouvement général d'activation des politiques de lutte contre le chômage que l'OCDE a mis en avant au milieu des années quatre-vingt-dix. La stratégie euro-

péenne de l'emploi avait repris cette orientation dès 1998. En France, l'État l'a déclinée en mettant en oeuvre le « service personnalisé pour un nouveau départ » pour des publics alors ciblés, essentiellement les chômeurs de longue durée. En négociant la mise en place du plan d'aide au retour à l'emploi (PARE), les partenaires sociaux s'inscrivent dans cette même orientation. S'ils ont pris l'initiative de cet accompagnement renforcé systématique pour les seuls chômeurs indemnisés, l'État l'a ensuite étendu à l'ensemble des demandeurs d'emploi dans le cadre du PAP que l'Anpe propose à tous, avec des financements de l'Unédic si le demandeur d'emploi est indemnisé.

Si aucun objectif chiffré n'est affiché, le dispositif vise un



Ministère de l'emploi,
de la cohésion sociale
et du logement

retour plus rapide à l'emploi des chômeurs. Pour les partenaires sociaux, l'effet direct attendu est une diminution de la période passée en chômage indemnisé. En même temps qu'ils créaient le PARE, les partenaires sociaux ont également mis fin à la dégressivité des allocations chômage. L'objectif implicite du dispositif pour l'Unédic est donc d'obtenir, par un retour plus rapide à l'emploi, une baisse de la durée d'indemnisation suffisante pour que les effets favorables en retour sur ses finances permettent de couvrir à la fois les financements du PARE et la fin de la dégressivité. Conçues dans cette optique, les formations privilégiées par l'Unédic sont axées sur des métiers prioritaires, en fonction des besoins de main-d'oeuvre repérés sur le marché du travail. Elles sont de nature plus opérationnelle et de durée plus courte que par le passé.

Par ailleurs, le PAP s'inscrit dans la logique des orientations que l'État s'est fixées en matière de politiques d'emploi, notamment dans le cadre du plan national d'action pour l'emploi qui décline au niveau national les objectifs de la stratégie européenne de l'emploi. Le PAP peut donc être évalué dans cette perspective, notamment à travers la lutte contre le chômage de longue durée, mais aussi sous l'aspect de la qualité de l'emploi retrouvé. En effet, le dispositif prévoit qu'un demandeur d'emploi qui sort du chômage et se réinscrit dans un délai inférieur à six mois retrouve le projet d'action personnalisé tel qu'il l'avait quitté lors de sa sortie du chômage. Au contraire, si l'interruption est supérieure à six mois, il recommence à la première phase, par un « premier » entretien. L'objectif visé est une sortie durable du chômage, qui exclut notamment les emplois précaires très courts.

Un effet sur l'écoulement de la file d'attente

Le projet d'action personnalisé a des effets à un niveau micro-

économique : en soutenant davantage les demandeurs d'emploi considérés comme étant plus éloignés du marché du travail, le PAP peut contribuer à raccourcir leur durée de chômage. Il rapproche alors de l'emploi des personnes initialement plus éloignées avec le risque, cependant, de modifier principalement la « file d'attente » des demandeurs d'emploi. C'est le cas s'il y a un effet de substitution défavorable pour les demandeurs d'emploi moins éloignés de l'emploi, bénéficiant de ce fait d'une aide plus limitée. Dans une perspective de moyen terme, jouer sur la file d'attente en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi peut néanmoins réduire les risques d'exclusion du marché du travail et faciliter la diminution de la composante structurelle du chômage : si les chômeurs sont en moyenne moins éloignés de l'emploi, grâce aux conseils et aux aides reçues dans le cadre du PAP, davantage sont susceptibles de retrouver un emploi lors des phases de conjoncture favorable.

L'effet sur la « file d'attente » d'un accompagnement renforcé et individualisé du demandeur d'emploi a déjà été mis en évidence pour le service personnalisé pour un nouveau départ mis en place fin 1998 [5]. Les bénéficiaires de ce dispositif, qui est précurseur du PAP dans sa logique et par le type de prestations proposées, avaient ainsi une probabilité de sortie, à quatre et six mois, plus forte que les autres demandeurs d'emploi (à l'exception des jeunes chômeurs de longue durée).

Dans le cadre du PAP, les prestations d'« aides à la recherche d'emploi » accélèrent sensiblement le retour à l'emploi [2a, 2b]. Les bilans de compétences approfondis et les « aides à la constitution de projet » auraient par contre plutôt un effet inverse, du moins dans les premiers mois : ces prestations mobilisent en effet les demandeurs d'emploi pendant plusieurs semaines, ce qui les

amène à ralentir ou interrompre temporairement leur recherche d'emploi. Cependant, ces prestations permettent au demandeur d'emploi de trouver un travail mieux adapté à son profil puisqu'elles permettent de réduire le risque de retour au chômage, une fois retrouvé un emploi. Pour leur part, les « évaluations » n'auraient en moyenne pas d'effet, ni sur la vitesse de sortie du chômage, ni sur le risque de récurrence du chômage.

Des effets attendus sur le chômage frictionnel et sur la durée du chômage

En théorie, le PAP peut avoir un effet global macroéconomique favorable. En facilitant l'appariement entre l'offre et la demande d'emploi, il peut faciliter les recrutements des entreprises et diminuer la durée moyenne de chômage, permettant ainsi d'augmenter les offres pourvues et de réduire le chômage frictionnel. Dans ce cas, la vitesse de sortie moyenne du chômage augmenterait. Un tel effet macroéconomique n'est cependant pas nécessairement significatif, auquel cas les effets du PAP se feraient seulement ressentir sur la façon dont s'écoule la file d'attente des demandeurs d'emploi.

Par ailleurs, la suppression de la dégressivité des allocations chômage, concomitante à la mise en oeuvre du PARE, a pu conduire certains demandeurs d'emploi à prendre davantage de temps pour retrouver un emploi adapté à leurs attentes. Toutefois, cet effet pourrait être limité. Des travaux ont établi que la mise en place de la dégressivité n'avait accéléré la recherche d'emploi que d'une fraction réduite des demandeurs d'emploi, ceux pour lesquels le salaire antérieur élevé assure un haut niveau d'indemnisation, et qui subissaient donc plus nettement la dégressivité [4]. Par symétrie, c'est la durée au chômage de cette même population qui pourrait avoir été affectée par la suppression de la dégressivité.

Il est vraisemblable que le ralentissement conjoncturel a atténué les effets attendus du PAP sur le chômage frictionnel depuis 2001. En effet, le PARE a été conçu après plusieurs années de forte croissance économique, accompagnée de nombreuses créations d'emploi. L'apparition de tensions sur certains métiers et certains secteurs d'activité faisait alors craindre le développement de difficultés de recrutement. Dans ce contexte, l'Unédic a privilégié, dans le cadre du PARE, une orientation des demandeurs d'emploi vers ces métiers par des formations adaptées. L'Unédic a également mis en place des aides pour financer une mobilité géographique ou des formations spécifiques pour des demandeurs d'emploi embauchés ne disposant pas de toutes les compétences requises. Par ces mesures, le PARE aurait pu favoriser la réduction du nombre d'emplois vacants et, par voie de conséquence, il aurait pu faire baisser le chômage frictionnel.

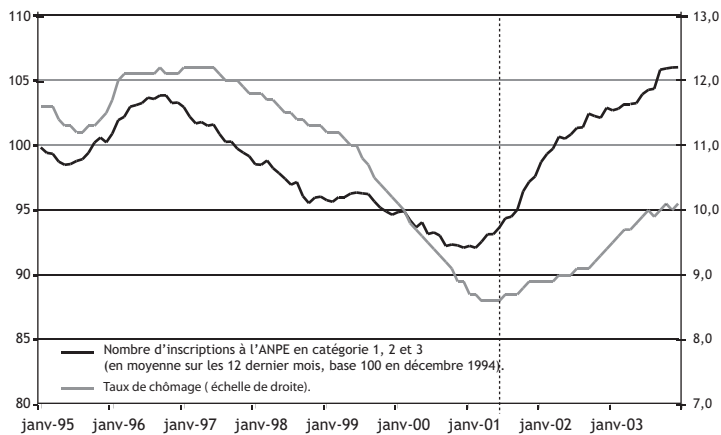
Mais, après le retournement conjoncturel intervenu mi 2001, au moment où le PARE-PAP est mis en oeuvre, l'augmentation du chômage fait perdre de leur intensité aux difficultés de recrutement (graphique 1). De fait, les enveloppes financières prévues par l'Unédic pour ces dispositifs d'appui ciblés sur l'adéquation de l'offre et de la demande n'ont pas été utilisées en totalité. Entre 2001 et 2003, l'enveloppe budgétée pour les aides à la formation n'a été engagée qu'à hauteur de 55 % (soit 325 millions d'euros). Le taux d'engagement n'a été que de 15 % pour les aides à la mobilité géographique (soit 20 millions d'euros). Avec le changement de conjoncture, le dispositif a été moins mobilisé que prévu pour atténuer les difficultés de recrutement.

La vitesse de sortie du chômage a ralenti, dans un contexte économique dégradé

Il est difficile d'identifier un effet favorable du PAP sur la durée moyenne de chômage observée



Graphique 1
Une hausse de nombre d'inscriptions à l'ANPE à la suite du retournement conjoncturel de mi 2001
(les séries sont corrigées des variations saisonnières)

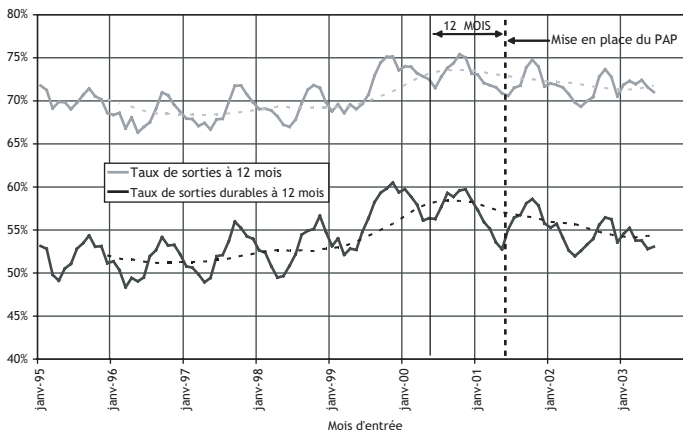


Source : INSEE (chômage BIT) ; ANPE-FHS (inscriptions à l'ANPE) ; Dares (emploi mensuel).

La barre en pointillés correspond à la date d'introduction du PAP.



Graphique 2
Un fléchissement du taux de sortie observée à 12 mois



Source : ANPE échantillon du fichier historique statistique. Calculs Dares

La pratique d'une activité réduite et le passage en formation (catégorie 4) ne sont pas considérés ici comme des sorties du chômage.

Lecture : parmi les demandeurs d'emploi qui se sont inscrits en juillet 2001, un peu plus de 70 % sont sortis des listes avant douze mois d'ancienneté de chômage, c'est-à-dire, avant juillet 2002. Cette proportion tombe à 55 % si l'on ne considère que les sorties « durables », c'est-à-dire d'au moins six mois.

Champ : tous les demandeurs d'emploi, quel que soit le type d'emploi recherché.

au niveau global. En pratique, la vitesse de sortie du chômage a ralenti mais dans un contexte économique dégradé (encadré 1).

La proportion de demandeurs d'emploi sortis durablement douze mois après leur inscription a reculé. Elle approchait les 60 %, en moyenne, pour les demandeurs d'emploi, qui se sont inscrits entre mi 1999 et mi 2000. Elle n'est plus que de 54 % pour les demandeurs d'emploi inscrits en 2002 (graphique 2).

Le taux de sorties « durables » commence à diminuer pour les demandeurs d'emploi entrés au second semestre 2000, soit un peu avant le retournement conjoncturel intervenu au milieu

de l'année 2001 (une partie de ces demandeurs d'emploi a donc subi ce retournement avant d'atteindre les douze mois d'inscription). La situation économique s'est en effet détériorée au moment même de la mise en place du dispositif. Les inscriptions à l'Anpe ont alors augmenté, dépassant les 375 000 par mois en moyenne sur 2002, après avoir baissé jusqu'à 336 000 début 2001. Les flux d'entrées grossissant dans un contexte économique moins favorable, la durée moyenne de chômage s'allonge et le taux de sortie durable diminue.

Le retournement conjoncturel a pénalisé l'emploi et a conduit à une hausse du chômage à partir

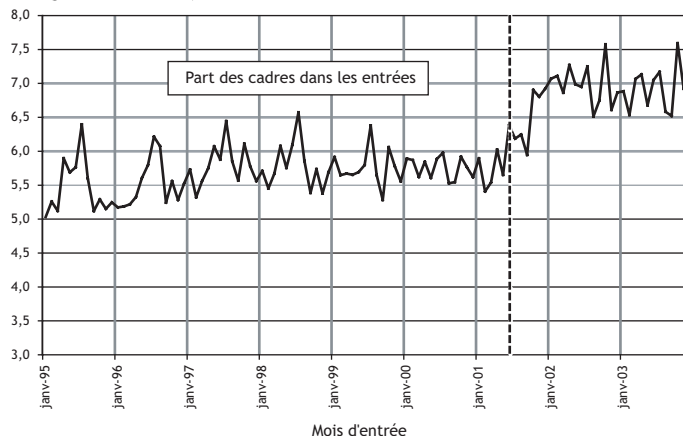
du second semestre 2001. Il a davantage touché l'industrie que les services, et donc davantage les hommes que les femmes. Il s'est aussi accompagné d'une hausse du chômage des cadres, dont la part dans les entrées a progressé significativement (graphique 3).

Les effets du retournement conjoncturel compliquent donc l'identification d'un effet favorable spécifique du PAP sur la situation des demandeurs d'emploi.

Source : ANPE échantillon du fichier historique statistique. Calculs Dares.



Graphique 3
Augmentation de la part des cadres dans les inscriptions à l'ANPE
(proportion des demandeurs d'emploi cadres dans les inscriptions du mois - en catégorie 1, 2 ou 3)



La barre en pointillés correspond à la date d'introduction du PAP.

Isoler les effets de la conjoncture et les caractéristiques des demandeurs d'emploi pour évaluer les effets propres du PAP

Comme la durée de chômage d'un individu dépend à la fois des opportunités d'emploi qu'offre le marché du travail et de ses caractéristiques individuelles, il faut pouvoir isoler les effets de ces deux facteurs pour évaluer les effets du PAP sur la vitesse de sortie du chômage.

Ce projet s'adresse à tous les demandeurs d'emploi. Il n'existe pas de population « témoin » restée en dehors du dispositif qui aurait pu, par comparaison, permettre la mise en évidence des effets du PAP. Une approche possible consiste, sur la période passée précédant l'introduction du PAP, à relier la durée du chômage aux caractéristiques individuelles des demandeurs d'emploi et à la conjoncture. À partir de la relation estimée, on peut ensuite simuler la durée de chômage, donc le taux de sortie moyen à douze mois, auquel on pourrait s'attendre pour les demandeurs d'emploi qui se sont inscrits à partir de juillet 2001, compte tenu de leurs caractéristiques individuelles et de la situation macroéconomique observée. Les différences entre les évolutions simulées et les évolutions réellement constatées pourraient alors refléter l'effet propre du PAP.

Pour cette simulation, les créations nettes d'emploi marchand, le taux de chômage et le taux de recours à l'intérim ont

été retenus comme grandeurs conjoncturelles résumant l'influence de la situation macroéconomique sur la durée du chômage. Pour les caractéristiques individuelles, le diplôme, la qualification, la tranche d'âge et le genre ont été retenus (encadré 2). *In fine*, le taux de sortie durable à douze mois des demandeurs d'emploi qui se sont inscrits en 2002 apparaît plus faible qu'attendu (graphique 4). De prime abord, ces résultats suggèrent que le PAP n'aurait pas véritablement contribué à accélérer la vitesse moyenne de retour à l'emploi.

Dépendantes d'hypothèses, une évaluation robuste est cependant difficile

Ce travail d'évaluation des effets globaux de la mesure se heurte à des limites importantes. En particulier, les résultats des simulations réalisées dépendent sensiblement des hypothèses retenues. Avec les variantes testées, l'absence d'accélération de la vitesse moyenne de sortie du chômage semble être un résultat robuste. En revanche, le fait que le PAP aurait ralenti la vitesse moyenne de sortie du chômage et, plus encore, l'ampleur de ce ralentissement, sont des résultats plus fragiles [3].

Parmi les aspects de la modélisation qui nécessitent des choix, il y a la façon de prendre en compte l'influence des caractéristiques individuelles des demandeurs d'emploi sur leur

durée de chômage pour les isoler des effets spécifiques du PAP. Pour cela, l'évaluateur peut choisir par exemple d'estimer les effets de ces caractéristiques individuelles sur la durée de chômage en regardant uniquement ce qui s'est passé pour les demandes d'emploi antérieures à la mise en oeuvre du PAP. Dans ce cas, les changements possibles des effets des caractéristiques individuelles qui seraient liés à d'autres facteurs externes au PAP (non inclus dans la modélisation) pourraient lui être imputés à tort dans la simulation. L'évaluateur peut choisir à l'inverse de prendre en compte les demandes d'emploi postérieures à la mise en oeuvre du dispositif pour cette estimation. Dans ce cas, il prend le risque inverse en supposant que les effets dans le temps des caractéristiques individuelles sont stables. En pratique, ces effets évoluent dans le temps (tableau 1) et il est difficile de savoir quelles sont les évolutions qui sont principalement imputables à la mise en oeuvre du dispositif. Par exemple, l'influence du genre sur la durée de chômage a fortement évolué dans la période récente, au bénéfice des femmes. La situation relative des non diplômés s'est aussi améliorée. Mais on ne peut cependant imputer ces améliorations avec un degré raisonnable d'assurance au PAP car celles-ci peuvent aussi résulter de phénomènes exogènes,

liés par exemple à des effets différenciés du retournement conjoncturel ainsi qu'à d'autres politiques publiques.

Une autre difficulté porte sur la façon de prendre en compte les effets de la conjoncture sur la durée de chômage, qui renvoie elle aussi aux hypothèses sur les effets attendus du dispositif. Dans la simulation réalisée, les créations d'emploi sont ainsi retenues parmi les facteurs utilisés pour prendre en compte les effets propres de la conjoncture sur l'évolution de la durée de chômage. Cela n'a de sens que si le PAP n'est pas lui-même à l'origine d'un surplus sensible d'emploi. *A contrario*, utiliser d'autres grandeurs macroéconomiques, tels que la croissance du PIB, par exemple, ne permet pas forcément d'isoler plus facilement l'effet de la conjoncture sur la vitesse de sortie du chômage, parce que le lien entre ces grandeurs macroéconomiques et l'évolution du chômage n'est pas nécessairement étroit. La difficulté qu'ont les conjoncturistes à bien rendre compte du lien entre la croissance et le nombre d'emplois créés depuis le début des années quatre-vingt-dix illustre ce problème [6]. Dans la simulation réalisée (graphique 4), sur la fin de période, la série simulée apparaît moins sensible au cycle conjoncturel que la série observée : les taux de sorties simulés progressent moins que les taux de sortie observés dans la phase de forte croissance du cycle (1999-2000) ; à l'inverse, il recule moins dans la phase basse du cycle (2001-2002). Cela conduit à penser que la modélisation retenue a du mal à prendre en compte finement tous les effets de la conjoncture.

Etienne DEBAUCHE,
Stephane JUGNOT
(Dares).

Tableau 1
Évolution de l'influence des caractéristiques individuelles sur la durée de chômage

	Période 95-96	Période 96-97	Période 99-00	Période 00-01	Période 01-02
Homme	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Femme	-0,33	-0,34	-0,34	-0,12	-0,11
Niveau d'études inférieur au Bac	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Bac	0,25	0,25	0,18	0,09	0,12
Bac + 2	0,54	0,55	0,48	0,38	0,41
Diplôme supérieurs à Bac + 2	0,50	0,53	0,47	0,35	0,42
Employé	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Ouvrier	0,08	0,06	0,07	0,00	0,05
Autre qualification	-0,24	-0,44	-0,30	-0,10	0,50
Technicien	0,18	0,21	0,30	0,28	0,23
Cadre	0,18	0,23	0,29	0,22	0,14
Moins de 26 ans	0,30	0,27	0,32	0,33	0,34
26 à 49 ans	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Plus de 50 ans	-0,52	-0,58	-0,72	-0,61	-0,57
Nombre d'observations	194 259	202 552	177 380	172 146	181 126
Nombre de censures	143 907	152 159	130 612	130 519	141 240

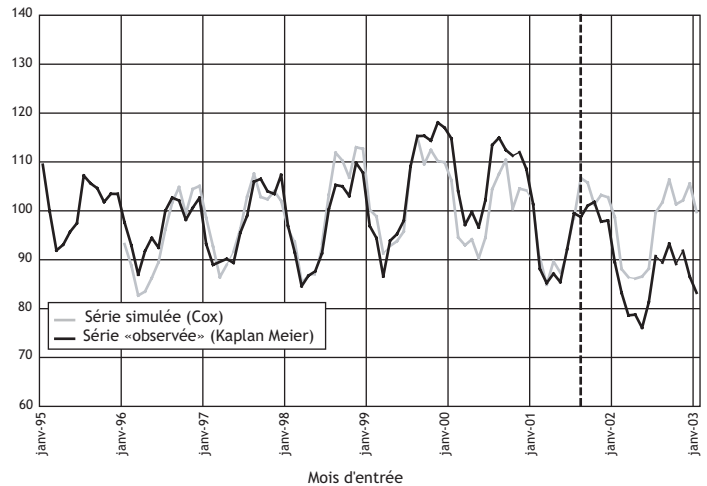
Source : ANPE échantillon du fichier historique statistique. Calculs Dares (modèles de durée semi-paramétriques à la Cox).

Impact sur la probabilité de sortir du chômage après une durée t de chômage ; un signe positif signifie que posséder la caractéristique augmente la probabilité de sortir du chômage entre t et $t+dt$ par rapport à la modalité de référence, pour les personnes encore au chômage à la date. Plus le paramètre est élevé, plus l'effet est accentué.



Graphique 4
Une baisse du taux de sortie plus forte qu'attendue

(proportion de demandeurs d'emploi sortis des listes de l'ANPE dans les 12 mois suivant leur inscription pour une sortie d'au moins 6 mois, en fonction du mois d'inscription ; en indice, base 100 = taux de sortie moyen observé sur la période antérieure au PAP, de janvier 1995 à juin 2001)



Source : ANPE échantillon du fichier historique statistique. Calculs Dares.

Méthode et champ : voir encadré 2.

La barre en pointillés correspond à la date d'introduction du PAP.

Lecture : parmi les demandeurs d'emploi entrés en juin 2002, la proportion de ceux qui sont sortis durablement avant douze mois d'inscription (courbe noire) était plus faible de 19 % par rapport au niveau moyen observé avant le PAP. Compte tenu des caractéristiques de ces demandeurs d'emploi et de la séquence de conjoncture qu'ils ont connue, on aurait pu s'attendre à un taux de sorties plus faible de 12 % (en supposant que les effets sur la durée de chômage des caractéristiques individuelles et de la conjoncture étaient les mêmes que ceux observés en moyenne sur la période antérieure au PARE-PAP).

Encadré 1

POINT DE MÉTHODE

Source

Les données utilisées sont issues du fichier historique des demandeurs d'emploi de l'Anpe, qui permet de suivre les périodes d'inscriptions successives des demandeurs d'emploi, sur une période de dix ans. Pour ces périodes, il fournit des informations sur les caractéristiques de la demande (date de début, date de fin, type d'emploi recherché, métier recherché, motif d'entrée déclaré, motif de sortie déclaré) et quelques informations sur le demandeur d'emploi : âge, sexe, qualification, niveau de formation, situation par rapport à l'indemnisation du chômage et au RMI. L'exercice de simulation a été réalisé sur l'échantillon au 12^{ème} de ce fichier, qui rassemble les personnes nées en octobre des années paires ou en mars des années impaires.

Une définition particulière de la période de chômage

L'analyse porte sur la vitesse de retour à un emploi « durable » défini en creux comme une absence des listes de l'Anpe pendant au moins six mois. De ce fait, la durée modélisée, appelée par simplicité « durée du chômage », peut inclure des courtes périodes d'emploi accompagnées d'une sortie des listes de l'ANPE de moins de six mois, comme des périodes d'inscription avec activité réduite. Les périodes en catégories 1 à 3 et 6 à 8 sont considérées comme des périodes de chômage, de même que le passage en formation, assimilé faute de détail à la catégorie 4. Les sorties pour absence au contrôle ou suite à une radiation administrative, qui représentent près de la moitié des sorties chaque mois, sont exclues de l'analyse parce qu'elles dissimulent toutes deux des motifs réels qui peuvent être très différents : certaines correspondent à des retours à l'emploi, d'autres à des passages à l'inactivité, sans que l'on puisse les distinguer. Ils est donc difficile de les prendre en compte comme s'il s'agissait d'une même réalité, que ce soit en les considérant comme une reprise d'emploi ou que ce soit en les considérant comme un retrait du marché du travail.

Des modèles de durée

Le taux de sorties « durables » observé, présenté dans le graphique 4, est issu d'une estimation basée sur l'estimateur de Kaplan-Meier. Pour le tableau 1 et pour la simulation présentée dans le graphique 4, une modélisation semi-paramétrique de Cox a été retenue. Pour en savoir plus, voir [3].

Bibliographie

- [1] - Chazal J., Lacroix J., Poujouly C. (2003), « Les sorties du chômage vers l'emploi », *Premières Synthèses*, n°11.1, Dares, janvier.
- [2a] - Crepon B., Gurgand M., Dejemeppe M. (2005), « Un bilan de l'accompagnement des chômeurs », *Connaissance de l'emploi*, n°30, CEE, septembre.
- [2b] - Crepon B., Gurgand M., Dejemeppe M. (2005), Counseling the Unemployed : does it lower unemployment duration and recurrence, *Document de travail*, n°40, CEE, mai.
- [3] - Debauche E., Jugnot S. (2006), « La mesure d'un effet global du projet d'action personnalisé », *Document de travail*, n°112, Dares, avril.
- [4] - Dormont B., Fougère D., Prieto A. (2001), « L'effet de l'allocation unique dégressive sur la reprise d'emploi », *Economie et Statistique*, Insee.
- [5] - Micheau J., Pommier P., Poujouly C. (2001), « Le service personnalisé pour un nouveau départ vers l'emploi : programme français d'accompagnement des chômeurs », *Premières Synthèses*, n°18-1, Dares, mai.
- [6] - Passeron V., Perez-Duarte S. (2003), « La reprise se fera-t-elle sans emploi ? », *Note de conjoncture de l'Insee*, décembre.